

Loi constitutionnelle de 1982

compte que les groupes autochtones souhaitent que cette résolution soit votée le plus rapidement possible.

J'ai noté l'intervention du député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald), celle du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) ainsi que du député de Manicouagan (M. Maltais). Je sais que le député de Manicouagan attend avec impatience le rapport du comité spécial sur le gouvernement autonome des Indiens puisque ce rapport traitera de nombreuses questions qu'il a soulevées au cours du débat concernant les autochtones ainsi que leurs rapports avec le grand public canadien et le gouvernement du Canada. La protection de leur mode de vie et de leur culture est liée à l'occupation d'un territoire, chose très importante pour eux. Il en sera question dans notre rapport.

Je dois rappeler que notre parti et moi-même approuvons cette résolution qui modifie la Constitution. Nous souhaitons qu'elle soit adoptée rapidement. Cependant, des députés de tous les partis ont exprimé certaines réserves de même que différents groupes qui ont témoigné devant le comité.

Permettez-moi de vous rappeler ce qu'a dit le chef national Ahenikew qui a témoigné devant le comité lundi soir. Je crois que ses propos rejoignent quelques-unes des préoccupations des députés concernant la présentation de cet amendement. Le chef a dit ceci:

A y bien réfléchi, le Parlement a été mis dans une situation semblable à celle des Indiens. Vous . . .

C'est-à-dire le Parlement.

. . . pouvez simplement approuver automatiquement un accord pour lequel votre participation, si vraiment vous avez participé, a été minimale.

C'est vrai. Les députés ont très peu participé à toute cette affaire. Nous n'avons même pas eu accès aux documents gouvernementaux avant que les discussions ne débutent au Centre des conférences. Nous n'avions aucune idée de ce que serait la position du gouvernement central. J'espère que nous pourrions changer cela un de ces jours. Je sais que les différents groupes d'autochtones ont présenté sans ambages leur position respective. Ils l'exposaient sans cesse aux députés et aux autres Canadiens. Vraiment, nous n'avions pas la moindre idée de la position d'un certain nombre de provinces ou de celle du gouvernement fédéral. Ce que le gouvernement nous demande aujourd'hui à nous, députés, c'est soit d'approuver ou de rejeter les résultats de cette formule. Si nous y modifions quelque chose, nous devons recommencer à zéro, car les provinces ont leur mot à dire dans ces modifications.

J'appuie sans réserve les propos que le chef national a tenus lundi soir dernier devant le comité. Il a ajouté:

● (1750)

Ou bien vous pouvez refuser de le faire, quitte à voir avorter cette démarche constitutionnelle. Depuis le début, le Parlement aurait dû jouer un rôle de surveillant, pour s'assurer que la démarche qui a abouti à l'accord était juste et équitable, et à laquelle les autochtones ont pris une part déterminante. Cette démarche à laquelle nous nous sommes astreints a semé la zizanie parmi les autochtones, ce que nous ne pouvons pas nous permettre. Ceux qui ont décidé de ne pas participer aux pourparlers constitutionnels s'en inquiétaient autant que ceux qui y ont participé. Il n'y a pas eu de zizanie. C'est cette démarche qui la causait. Ce qui se produit cette année y a mis un terme. A ce propos, je ne voudrais pas que vous pensiez que je suis d'accord avec la participation des provinces simplement parce que je souhaite que la résolution soit approuvée, ni non plus que je suis d'accord avec cette démarche. Cela ne signifie pas non plus qu'il faille ne pas tenir compte des droits des autochtones qui ont refusé de participer.

Ce que le chef national a dit, c'est essentiellement que les autochtones, les Inuit et les Métis s'inquiètent beaucoup de la

participation des provinces. Ils reconnaissent qu'ils tiennent leurs droits du gouvernement fédéral en vertu de la loi sur les Indiens; aussi l'idée que les droits qu'ils ont obtenu puissent être cédés aux provinces, ce qui mettrait en péril leur mode de vie, les inquiètent beaucoup. Ils préféreraient de beaucoup négocier un accord avec le gouvernement fédéral, quitte ensuite à ce que les provinces l'entérinent; ainsi, les parties sauraient à quoi s'en tenir avant de prendre la parole dans une tribune publique, devant les caméras de télévision, en compagnie des premiers ministres des provinces, de leur homologue fédéral (M. Trudeau) et d'un certain nombre de fonctionnaires.

Lors des négociations qui se poursuivent devant la nation entière par le truchement de la télévision, il est très difficile aux participants de ne pas parler pour la galerie. Par conséquent, il arrive souvent qu'il faille se demander s'il est possible de poursuivre des négociations valables dans une telle tribune. Les groupes d'autochtones ont soulevé la question au comité, lorsqu'on leur a demandé de faire part de leurs idées.

Il a semblé également qu'on ne savait pas très bien ce qu'il fallait faire au juste. L'ordre du jour avait été dressé et bon nombre de questions y figuraient. Les divers groupes ne savaient pas très bien lesquelles seraient discutées. D'où certaines difficultés. Nous devrions nous intéresser de plus près à l'expression «peuple autochtone», tant du point de vue canadien qu'international, car elle ne permet pas de faire la distinction entre les divers groupes. D'après la constitution, l'expression désigne les Indiens, les Inuits et les Métis. Or ces gens craignent que l'on insiste plus sur un groupe par rapport à un autre et ils recommandent que nous envisagions sérieusement de les identifier séparément plutôt que par groupe, ce qui me paraît raisonnable.

Dans le passé, on a procédé de telle façon que les divers groupes d'autochtones traitaient avec les bureaucrates lors des discussions permanentes, avant de se mettre à négocier directement avec les autorités provinciales et le premier ministre. Les divers groupes qui ont comparu devant notre comité se sont dits très inquiets de cet état de choses et ils ont souhaité que les discussions aient lieu directement en présence des ministres ainsi que de leurs collaborateurs, bien que les collaborateurs de toutes les parties jouent un rôle également important.

Les Inuit qui ont témoigné devant le comité ont déclaré que les hommes politiques devraient participer de plus près à ces discussions qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici. Ils ont fermement recommandé que les divers partis politiques soient mieux renseignés et collaborent plus étroitement aux négociations qui précéderont et entoureront la prochaine conférence constitutionnelle. Chacun des groupes à témoigner n'a eu cesse de faire valoir à quel point ils étaient tous inquiets de ce qu'ils ne connaissaient pas la position du gouvernement fédéral; ils ont rappelé également qu'ils ne savaient pas sur quelles questions figurant à l'ordre du jour on mettrait l'accent lors de la prochaine conférence constitutionnelle. Il est extrêmement facile pour les autorités fédérales et provinciales, aidées de leurs collaborateurs, de se préparer convenablement pour toutes les questions inscrites au programme, et ensuite, au gré de la conférence, de s'attacher à la question de l'heure, celle dont souhaitent discuter les premiers ministres provinciaux et leur homologue fédéral.